

Guide pour les élèves de 3^{ème} DNB série générale



SITE WEB DU COLLEGE HUBERT DELISLE

<https://etab.ac-reunion.fr/clg-hubert-delisle/>



Faire pour soi et les autres, c'est apprendre ; alors soyez actifs ensemble !

DATES IMPORTANTES DE L'ANNEE (SOUS RESERVE DE MODIFICATION)

- **Premier trimestre** : du 16 Août 2023 au 10 Novembre 2023
 - Rencontre parents / professeurs principaux : Jeudi 21 Septembre 2023 (à 17h15)
 - Conseil de classe du premier trimestre : entre le 13 et le 17 Novembre 2023
 - Rencontre parents / professeurs : Samedi 2 Décembre 2023 (matinée)
- **Deuxième trimestre** : du 13 Novembre 2023 au 1er Mars 2024
 - Conseil de classe du deuxième trimestre : entre le 18 Mars et le 22 Mars 2024
- **Troisième trimestre** : du 18 Mars 2024 au 5 Juillet 2024
 - Conseil de classe du troisième trimestre : entre le 3 Juin et le 7 Juin 2024
- **Entraînements aux épreuves écrites du DNB (Diplôme National du Brevet) :**
 - DNB Blanc n°1 : Mercredi 22 et Jeudi 23 Novembre 2023
 - DNB Blanc n°2 : Mercredi 17 et Jeudi 18 Avril 2024
- **Choix provisoire du sujet pour l'épreuve orale du DNB** : Vendredi 15 Décembre 2023
- **Entraînement à l'épreuve orale du DNB** : Vendredi 26 Avril 2024 (matinée)
- **Épreuve orale du DNB** : Mercredi 29 Mai 2024 (matinée)
- **Épreuves écrites du DNB** : Jeudi 27 et Vendredi 28 Juin 2024
- **Mini-stages d'observation en entreprise :**
 - Classe 303 et 308 : du Lundi 29 Janvier au Vendredi 2 Février 2024 (inclus)
 - Classe 305 : du Lundi 5 Février au Vendredi 9 Février 2024 (inclus)
 - Classe 306 et 304 : du Lundi 12 Février au Vendredi 16 Février 2024 (inclus)
 - Classe 309 : du Lundi 19 Février au Vendredi 23 Février 2024 (inclus)

Démarche personnelle de la famille et de l'élève pour trouver le lieu de stage.

Retour de la convention de stage complétée et signée au plus tard une semaine avant le début du stage.

- **ASSR 2** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière, 2ème partie)

Une épreuve d'entraînement puis l'épreuve officielle : à partir de Mars 2024

Une épreuve de rattrapage sera organisée pour les élèves ayant échoué.

Possibilité de s'entraîner en ligne : <https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/2/ASSR2>

- **Certification PIX** : avant fin Avril 2024
- **Test de positionnement Ev@lang** : avant fin Avril 2024
- **Cross du collège** : Mercredi 11 Octobre 2023

Pour le DNB

Pièce d'identité valide au nom de l'élève obligatoire.

Faire les démarches pour l'obtenir le plus tôt possible.

LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB)

« Le DNB est un diplôme français qui atteste de l'acquisition de connaissances générales au terme de la scolarité en collège. »

Pour être reçu au DNB, un élève doit cumuler **au moins 400 points** lors du calcul expliqué ci-dessous.

Le contrôle continu

Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre (de l'année de 3^{ème}) arrête, pour chaque élève, un niveau de maîtrise pour chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun.

De ce niveau de maîtrise découle le nombre de points attribués à l'élève pour chaque champ d'apprentissage :

- 10 points pour une « maîtrise insuffisante ».
- 25 points pour une « maîtrise fragile ».
- 40 points pour une « maîtrise satisfaisante ».
- 50 points pour une « maîtrise très satisfaisante ».

Le positionnement sur cette échelle à quatre niveaux s'effectue au fil des évaluations menées tout au long du cycle 4 (5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}) par les enseignants.

Les 8 champs d'apprentissage sont :

- *Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit.*
- *Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale.*
- *Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques.*
- *Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.*
- *Les méthodes et outils pour apprendre.*
- *La formation de la personne et du citoyen.*
- *Les systèmes naturels et les systèmes techniques.*
- *Les représentations du monde et l'activité humaine.*

Les élèves ayant suivi un enseignement de complément (*Latin* ou *LCE* au Collège Hubert Delisle) peuvent bénéficier en outre de :

- 10 points supplémentaires si les objectifs du programme sont atteints.
- 20 points supplémentaires si les objectifs du programme sont dépassés.

Les points correspondant au contrôle continu peuvent donc aller de 80 points à 400 points (ou 420 points pour un élève ayant suivi un enseignement de complément).

Le contrôle final

Cinq épreuves obligatoires réparties sur trois jours :

- Une épreuve écrite de **Français** (3 heures) évaluée sur **100 points**.
- Une épreuve écrite d'**HGEMC** (*Histoire / Géographie / Enseignement Moral et Civique*, 2 heures) évaluée sur **50 points**.
- Une épreuve écrite de **Mathématiques** (2 heures) évaluée sur **100 points**.
- Une épreuve écrite de **Sciences** (1 heure) : 2 disciplines parmi les 3 (SVT, Physique-Chimie, Technologie) évaluée sur **50 points**.
- Une épreuve orale (15 minutes) portant sur un des projets menés par l'élève dans le cadre des **EPI** (*Enseignements Pratiques Interdisciplinaires*) du cycle 4, du **Parcours Avenir**, du **Parcours Citoyen** ou du **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle**, évaluée sur **100 points**.

Pour cette épreuve, il est fortement conseillé au candidat d'accompagner sa présentation d'un diaporama numérique.

Les points correspondant au contrôle final peuvent donc aller de 0 point à 400 points.

Obtenir au moins 400 points sur les 800 revient donc à obtenir au moins 10/20 de moyenne générale.

Les mentions

Si un élève obtient un total de points :

- strictement inférieur à 400 : il n'obtient pas le DNB
- compris entre 400 et 480 : il obtient le DNB sans mention
- compris entre 480 et 560 : il obtient le DNB avec mention **Assez Bien**
- compris entre 560 et 640 : il obtient le DNB avec mention **Bien**
- supérieur-ou-égal à 640 : il obtient le DNB avec mention **Très Bien**

Exemple de grille d'évaluation et de notation pour l'épreuve orale du DNB



FICHE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRAÎNEMENT

DIPLOME NATIONAL DU BREVET 2024

NOM et Prénom(s) :

Classe :

Intitulé du projet :

Langue vivante étrangère (optionnelle) : Anglais Espagnol Allemand

- Parcours Avenir
- Parcours Citoyen
- Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle
- Parcours de Santé

Maîtrise de l'expression orale (50 points)	Insuff.	Frag.	Satisf.	TB
Maîtrise de la langue française (vocabulaire, syntaxe)	4	10	16	20
Mobilisation d'un lexique spécifique	2	5	8	10
Capacité à justifier sa démarche, ses choix, à exprimer un avis personnel, à porter un regard critique, à argumenter	2	5	8	10
Présentation claire, complète et adaptée (support, durée, outils numériques, savoir-être, ...)	2	5	8	10
<i>Bonus : Présentation en langue vivante étrangère (voir grille au verso / Bonus compris entre 0 et 10 points)</i>			+	+
Total (60 points maximum)				+

Maîtrise du sujet présenté (50 points)				
Précision de la mise en œuvre d'un projet : organisation du projet, du parcours	2	5	8	10
Précision de la mise en œuvre d'un projet : connaissances acquises	4	10	16	20
Précision de la mise en œuvre d'un projet : compétences mobilisées	4	10	16	20
Total (sur 50 points)				+
Note (100 points maximum)				+
			 / 100

Insuff. : Maîtrise insuffisante / *Frag.* : Maîtrise fragile / *Satisf.* : Maîtrise satisfaisante / *TB* : Très bonne maîtrise

ORIENTATION DES ELEVES APRES LA CLASSE DE 3EME

● **Trois possibilités :**

▪ Voie Générale et Technologique (Lycée Général et Technologique)

Résultats scolaires harmonieux et d'un bon niveau dans l'ensemble attendus pour pouvoir y accéder.

Lycée de secteur : Amiral Bouvet.

Possibilité d'une demande de dérogation pour un autre lycée, dans la mesure où cela répond à au moins un des critères de priorité définis par l'Académie.

▪ Voie Professionnelle (Lycée Professionnel)

Diplômes professionnels : CAP (2 ans mais avec la réforme des Lycées un, deux ou trois ans selon le profil de l'élève) ou Bac Pro (3 ans).

Jusqu'à 10 vœux possibles.

L'affectation se fait sur la base des notes de l'année de 3ème, par classement au niveau académique.

Selon les vœux, le nombre de places disponibles peut être très limité.

Bien se renseigner sur les lycées proposant les diplômes désirés.

▪ Apprentissage

Pour préparer un diplôme professionnel (sortie du statut scolaire, démarches personnelles de la famille pour trouver un professionnel qui se charge de l'inscription en CFA).

● **Échéances :**

▪ Conseil de classe du deuxième trimestre :

Donne un avis (provisoire) sur les vœux formulés, réponse aux familles et dialogue si nécessaire.

▪ Conseil de classe du troisième trimestre :

Donne un avis (définitif, sauf contestation) sur les vœux formulés, réponse aux familles.

Saisie des vœux en ligne par les familles via le compte *EduConnect* avant les conseils de classe.

▪ Clôture définitive de la saisie informatique des vœux : début juin 2024.

▪ Résultats d'affectation : fin juin 2024.

● **Personnes ressources** (rendez-vous possibles sur demande pendant la période scolaire) :

▪ La PsyEN (Psychologue Éducation Nationale) : Mme LARAVINE

▪ Le professeur principal de la classe

▪ La CPE (Conseillère Principale d'Éducation) : Mme JOSEPHINE

● **Le CIO** (Centre d'Information et d'Orientation) de Saint-Benoît (21bis rue Lucien Ducheman, 02 62 50 12 17)

8h à 16h en journée continue sauf le lundi 12h à 16h-Également ouvert pendant les vacances scolaires

● **Le site internet national d'orientation** : <http://www.onisep.fr>

Pour les informations spécifiques à La Réunion : <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/La-Reunion>

En particulier les guides « *Après la 3ème* », « *Un CAP pour un métier* » et « *Bac Pro* » au format PDF à télécharger (une version papier est remise aux élèves plus tard dans l'année).

Pour compléter le mur collaboratif du CIO de Saint-Benoît avec une sélection d'informations, régulièrement mises à jour, concernant le s choix d'orientation : <https://fr.padlet.com/psyencioستbenoit/iolz5w62kdr95nlv>

PRESENTATION DE LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Entrer au **Lycée Général et Technologique** (LGT) pour préparer en trois ans un **Bac Général** ou un **Bac Technologique** qui ouvrira les portes de **l'enseignement supérieur**.

La **Seconde Générale et Technologique** est appelée **classe de détermination**.

- Préparer et préciser ses choix en vue d'une orientation en classe de **1^{ère} générale** ou **1^{ère} technologique**.
- Test numérique de positionnement en Français et en Mathématiques en début d'année.

■ Les enseignements en classe de Seconde Générale et Technologique :

- ▶ **10 enseignements communs** à tous les élèves pour :
 - Se constituer une culture générale solide
 - Confirmer ses goûts et ses aptitudes dans les différentes matières
- ▶ Un **enseignement facultatif** (de 3 heures par semaine pour ceux qui le souhaitent)
- ▶ **Accompagnement personnalisé** tout au long de l'année (*soutien, approfondissement, orientation*)

■ Les dix enseignements obligatoires communs :

- **Français** (4 heures par semaine)
- **Mathématiques** (4 heures par semaine)
- **Histoire-Géographie** (3 heures par semaine)
- **Langues Vivantes Étrangères** (5h30 par semaine)
- **Sciences Économiques et Sociales** (1h30 par semaine)
- **Physique-Chimie** (3 heures par semaine)
- **SVT : Sciences de la Vie et de la Terre** (1h30 par semaine)
- **EPS : Éducation Physique et Sportive** (2 heures par semaine)
- **Sciences Numériques et Technologie : Éducation Physique et Sportive** (1h30 par semaine)
- **EMC : Enseignement Moral et Civique** (18 heures annuelles)

■ Les enseignements obligatoires qui disparaissent par rapport au collège :

- Technologie
- Éducation Musicale
- Arts Plastiques

■ Un enseignement facultatif au choix parmi ceux proposés par le lycée :

Par exemple, au lycée Amiral Bouvet : *Latin, Cinéma-Audiovisuel, Théâtre, Management et Gestion, Sciences de l'Ingénieur, Créole.*

■ Le baccalauréat en voie Générale :

Fin des séries. Trois spécialités au choix en classe de première et deux en classe de terminale.

■ Les bacs technologiques :

- **STMG** : *Sciences et Technologies du Management et de la Gestion*
- **ST2S** : *Sciences et Technologies de la Santé et du Social*
- **STI2D** : *Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable*
- **STD2A** : *Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués*
- **STL** : *Sciences et Technologies de Laboratoire*
- **STAV** : *Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*
- **STHR** : *Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration*
- **TMD** : *Techniques de la Musique et de la Danse*

NB : Tous ces bacs ne sont pas proposés par tous les lycées.

Par exemple, sur Saint-Benoît :

- Le lycée Amiral Bouvet propose STI2D
- Le lycée Nelson Mandela (Bras-Fusil) propose STMG
- Le lycée Marie Curie (Sainte-Anne) propose ST2S et STL

PRESENTATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

- Préparer un **diplôme professionnel** (*Bac Pro, CAP, ...*) et **apprendre un métier** en passant progressivement de l'école au monde du travail.
- Rentrée 2023, 10 champs de familles de métiers en 2^{nde} Pro, et 4 en 2^{nde} Pro Agricole, puis spécialité en 1^{ère}.
- Acquérir des connaissances et des savoir-faire dans un domaine professionnel.
- Possibilité après le diplôme professionnel de poursuivre votre formation vers un niveau supérieur.
- Les diplômes professionnels peuvent se préparer en **Lycée Professionnel** ou en **CFA** (*Centre de Formation des Apprentis*)

La voie professionnelle privilégie le travail en petits groupes et en équipe notamment en ateliers pour favoriser l'autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus simples et plus directes.

Vous suivrez toujours des enseignements généraux, mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et plus en relation avec les métiers de l'entreprise.

Les journées de classe sont organisées différemment du collège.

Une partie de votre temps se déroulera en atelier, en laboratoire ou en salle informatique pour y apprendre les techniques et les gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques.

Une autre partie de votre temps se déroulera en entreprise pour vous confronter à des situations professionnelles en condition réelle et découvrir le fonctionnement d'une entreprise.

► *En apprentissage :*

Une formation alternée entre le CFA et l'entreprise.

Généralement le rythme est de 1 semaine en CFA et 2 semaines chez l'employeur.

Sauf dérogation, l'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés d'au moins 16 ans.

Ils trouvent eux-mêmes une entreprise pour les accueillir, puis c'est l'entreprise qui les inscrit en CFA.

Un contrat de travail rémunéré est signé.

► *A La Réunion à la rentrée 2023 étaient proposés :*

74 CAP et 71 Bac Pro différents répartis sur toute l'île.

Certains uniquement par apprentissage.

Certains uniquement dans quelques établissements qui peuvent être éloignés de Saint-Benoît.

► Le Bac Professionnel (BP) ou Le Bac Professionnel Agricole (BPA)

- Durée : trois ans.
- Qualification reconnue sur le marché de l'emploi.
- 2 modules en Terminale : "Poursuite d'études" ou "insertion professionnelle"
- Possibilité de continuer vers un BTS (*Brevet de Technicien Supérieur*) pour les meilleurs dossiers car la sélection est très importante.
- Des périodes de formation en milieu professionnel : 22 semaines réparties sur les trois années.
- Les enseignements :
 - Enseignements généraux (environ 50% de l'emploi du temps) :
 - Français / Histoire-géo / Éducation à la citoyenneté : 4h30 par semaine*
 - Mathématiques : 2h ou 4h par semaine*
 - Langue(s) Vivante(s) : 2h par semaine (ou 4h par semaine s'il y a deux LV)*
 - Arts appliqués, culture artistique : 1h par semaine*
 - EPS : 2h ou 3h par semaine*
 - Enseignements professionnels liés à la spécialité choisie : *16h30 par semaine*
 - Accompagnement personnalisé : *2h30 par semaine*

► Le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou CAP Agricole (CAPA)

- Durée : 2 ans mais avec la réforme des Lycées un, deux ou trois ans selon le profil de l'élève.
- Acquisition de techniques précises pour apprendre un métier.
- Des périodes de formation en milieu professionnel : 12 à 16 semaines réparties sur les deux années.
- Possibilité de continuer vers une première professionnelle *sur dossier* mais il y a très peu de places dans l'académie.
- Les enseignements :
 - Enseignements généraux (environ 50% de l'emploi du temps) :
 - Français / Histoire-géo : 3h30 ou 4h par semaine*
 - Mathématiques / Sciences : 3h30 ou 4h par semaine*
 - Une Langue Vivante : 2h par semaine*
 - Arts appliqués / Culture Artistique : 2h par semaine*
 - EPS : 2h 30 par semaine*
 - ECJS : 0h30 par semaine*
 - Enseignements technologique et professionnel : *17h ou 18h par semaine*
 - Aide individualisée : *1h par semaine*

Organigramme de l'orientation après la classe de 3ème

